

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 AVRIL 2017 à 20 H 00

Convocation du 20 avril 2017

**Présents :** Mrs Gaudibert, Cloche, Reynaud, Gachon, Mmes Paillard, Gordillo, Mr Martinat, Guénard, Roig

**Absents :** Mme Ranc donne procuration à Mme Paillard

Mr Rouby donne procuration à Mr Martinat

Excusés : Mmes Gambetti, Boureghda, Mr Escoffier

Secrétaire de séance : Mme PAILLARD Sandrine

### VOTE DES SUBVENTIONS 2017

Le conseil municipal prend connaissance des demandes des associations sollicitant une subvention pour l'année 2017.

Une délibération est prise à l'unanimité pour le vote des subventions suivantes :

Anciens combattants :	300.00 €
Club du 3 <sup>ème</sup> Age:	300.00 €
F.C.B.M. (Foot)	2 000.00 €
Les Archers de la Balme	400.00 €
Maison Assistantes Maternelles « Petits pas »	860.00 €

Les demandes de subventions incomplètes seront examinées au prochain conseil municipal (Amicale Laïque, ACCA, Comité des Fêtes, La Baume du Livre, PEEP, les Amis du Vieux Baume).

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la mise à disposition gratuite de la salle des fêtes aux associations à raison de 3 par année.

### CENTRE MEDICO SOCIAL

Par délibération en date du 28 janvier 2014, le Conseil municipal de PIERRELATTE a approuvé la convention cadre type d'occupation des locaux au sein d'un lycée public, passée entre la Commune, la région et le lycée Gustave Jaume pour l'occupation des locaux dévolus au Centre Médico Scolaire pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2012 au 31 août 2017. Le Centre Médico Scolaire intervient sur un ensemble d'établissements implantés dans les communes concernées au prorata du nombre d'élèves.

Le conseil municipal de Pierrelatte a délibéré le 21 janvier 2017 afin de pouvoir solliciter les remboursements par les communes de résidence des élèves bénéficiaires.

Après calcul, il apparaît que la commune de BAUME est redevable des sommes suivantes :

#### Pour l'année scolaire 2015/2016

- 41 élèves x 1.10 % (taux scolarisés) : 26.65 €

#### Pour l'année scolaire : 2016/2017

- 48 élèves x 1.26 € (taux scolarisés) : 31.20 €

Une délibération est prise (10 voix Pour, 1 abstention) pour accepter le paiement des sommes suivantes :

- 26.65 € pour l'année 2015/2016
- 31.20 € pour l'année 2016/2017

#### BATIMENT MOURALIS : Promesse de vente – diagnostic technique et division volumes

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a retenu le devis de la société MISTRAL DIAGNOSTICS IMMOBILIERS pour le diagnostic technique de l'habitation située dans le bâtiment « Mouralis » pour un montant forfaitaire de 221.67 € H.T. La promesse de vente pourra être signée après les résultats de ce diagnostic.

#### DECISIONS MODIFICATIVES : Imputations budgétaires

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la nécessité de procéder à des décisions modificatives budgétaires nécessaires pour la prise en charge du Budget 2017 par la trésorerie :

#### DEPENSES :

#### RECETTES :

##### Fonctionnement

Compte 6817 : *chapitre-68* = 10 000 €

Compte 6817 : *chapitre 042* = - 10 000 €

##### Investissement

Compte 2112 : *chapitre 041* = 500 €

Compte 2112 : *chapitre 21* = - 500 €

Compte 1328 : *chapitre 041* = 500 €

Compte 1328 : *chapitre 12* = - 500 €

Une délibération est prise à l'unanimité pour approuver les décisions modificatives budgétaires ci-dessus présentées.

#### SUIVI DES DOSSIERS

##### Révision P.L.U

L'étude complémentaire environnementale effectuée par ECOTER pour la révision du P.L.U va être transmise pour avis à la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, Aménagement et Logement). La DREAL dispose de trois mois pour formuler un avis. Après avis, la procédure d'enquête publique pourra être lancée.

##### Eglise

La Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C) a adressé la décision d'autorisation de travaux relative à l'Eglise Sainte Croix. Le cabinet d'architectes travaille actuellement sur la préparation du D.C.E. (Dossier de Consultations des Entreprises).

Une réunion se tiendra courant mai avec les services de la DRAC, les architectes des Bâtiments de France, le bureau de Contrôle technique et de sécurité et la Mairie.

##### Subventions :

- la SMACL, par décision de son conseil d'administration a alloué une subvention exceptionnelle de 35 000 € au titre du fond de solidarité de la SMACL.
- Après examen, la subvention attribuée du Département pour la dotation 2017 sera de 30 640 €.

### Entrées du village

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les plans des aménagements des entrées du village.

Concernant le RD 235 (Route de Visan), une réunion est fixée le 12 mai prochain à 09 H 00 avec le bureau d'études NALDEO et le CTD pour définir les limites de l'emprise de la route vis à vis du propriétaire riverain, ainsi que pour avancer dans le projet.

### ROND POINT SUD ROUTE DE BOUCHET

Synthèse des taux de circulation et analyse de vitesse :

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de l'analyse de vitesse réalisée sur la route de Bouchet vers le rondpoint du samedi 01 au vendredi 07 avril dans les deux sens de circulation.

### PRET CREDIT MUTUEL

Une délibération est prise à l'unanimité pour approuver la proposition d'offre de prêt au Crédit Mutuel ci-dessous :

Offre de 100 000 € pour une durée de 20 ans, à taux fixe 1.40 %, échéances trimestrielles de 1 435.33 €.

## QUESTIONS DIVERSES

### PRET SALLE DES FETES AUX ASSOCIATIONS

Etat des lieux : Il est impératif de faire un état des lieux entrant et sortant.

Le règlement sera plastifié et affiché dans la salle des fêtes ;

Un mail sera adressé à toutes les associations pour rappeler les tâches à exécuter à chaque prêt de salle :

Entretien des locaux, des toilettes, pliage des tables, balayage à l'extérieur devant la salle, vidage du pot à mégots ;

Il est signalé un riverain qui se gare systématiquement sur l'allée piétonne qui jouxte la salle des fêtes.

COURRIERS PERSONNEL ENSEIGNANT : les questions seront débattues lors de la prochaine commission scolaire.

Prochaine réunion du conseil municipal : Lundi 29 mai à 20 H 00